



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DE LA RURALITÉ

<p>Direction générale de l'alimentation</p> <p>Sous-direction de la santé et de la protection animales Bureau de la santé animale</p> <p>Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15</p> <p>Suivi par : Jean Philippe CARLIER Tél : 01 49 55 84 51 Fax : 01 49 55 43 98 réf. : BSA/05.04.034</p>	<p>NOTE DE SERVICE</p> <p>DGAL/SDSPA/N2005-8126</p> <p>Date: 29 avril 2005</p> <p>Plan de classement : SA222.5</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre d'annexe: 0

Objet : Rapport annuel piscicole 2004

Bases : Note de service DGAL/SDSPA/N2004-8293 du 30 décembre 2004.

Résumé : La présente note a pour objet d'établir une synthèse et une interprétation de l'ensemble des données collectées en application de la note de service citée en référence et relative aux actions conduites en 2004 dans la filière piscicole.

Mots-clés : Rapport annuel – 2004 – pisciculture.

DESTINATAIRES	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none">- Préfets- Directeurs départementaux des services vétérinaires	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none">- Inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire chargé de mission interrégionale- Brigade nationale d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires- Directeurs des écoles nationales vétérinaires- Directeur de l'école nationale des services vétérinaires- Directeur de l'INFOMA- Agence française de sécurité sanitaire des aliments de Brest- Fédération française d'aquaculture- Union nationale pour la prévention sanitaire aquacole

Cette note de synthèse a été élaborée à partir des données transmises par 98 directions départementales des services vétérinaires.

Les données transmises font apparaître quelques incohérences entre les tableaux I (nombre d'exploitations) et III (statut sanitaire des exploitations détenant des espèces sensibles à la NHI et la SHV).

La situation sanitaire ne présente pas d'évolution particulière par rapport à l'année 2003.

Le nombre de foyers NHI déclarés est de 7, aucun foyer de SHV n'a été déclaré en 2004.

Concernant les dépenses de l'Etat, une diminution importante est enregistrée (165 000 € contre 261 000 € en 2003), correspondant au faible nombre de foyers de maladies réputées contagieuses des poissons (deux fois moins de déclaration en 2003 et 2004 qu'en 2001 et 2002).

J'appelle votre attention sur les données du tableau II relatives au 5 657 poissons prélevés dans 85 exploitations dans le cadre d'analyses réalisées en dehors d'un programme sanitaire collectif ou d'un programme de qualification communautaire. **En effet, en cas de résultat positif au regard des maladies réputées contagieuses des poissons, l'arrêté financier du 23 septembre 1999 ne permet pas, dans ce cadre, la prise en charge de l'Etat pour l'abattage des poissons et la désinfection du matériel.**

La Directrice générale de l'alimentation

Sophie VILLERS

I – Situation de l'aquaculture

1/ Nombre d'exploitations piscicoles :

Ce nombre est établi en fonction du tonnage individuel et de l'espèce de poisson majoritaire dans l'exploitation (et non le tonnage global produit).

		Moins de 3 tonnes	4 à 15 T	16 à 25 T	26 à 50 T	51 à 100 T	101 à 150 T	Plus de 150T	TOTAL
eau douce	salmonidés	268	236	58	76	58	45	76	817 *
	brochets	446	112	6	2	1	0	0	567 *
	autres : écrevisses, poissons blancs, anguilles, carpes Koï,	2494	225	52	32	4	1	4	2803
eau de mer	salmonidés	2	1	1	1	1	0	2	8
	turbots	1	0	0	0	1	1	2	5
	bars, daurades	1	9	1	4	5	1	5	26
	autres : ombrines, loups, civelles, crevettes...	11	15	2	0	0	0	1	29

* étangs non comptabilisés. Ces chiffres devraient se retrouver dans le tableau III (statut sanitaire NHI/SHV).

2/ Nombre d'exploitations ayant un agrément dit « agrément de repeuplement » au titre de l'article L.432-12 du Code de l'Environnement :

3 095

3/ Existence de Groupements de défense sanitaire aquacole (GDS):

- GDS aquacole indépendant (organisme à vocation sanitaire uniquement dédié à la filière aquacole) :
23 départements concernés ;
- Section aquacole au sein d'un GDS multi-espèces : **16** départements ;
- Aucune structure aquacole dans **47** départements.

II – Visites et analyses virologiques (recherche de SHV et /ou NHI) réalisées pendant l'année 2004 dans les exploitations piscicoles par les services officiels (DDSV ou vétérinaires sanitaires)

	Agrément communautaire suite à une décision européenne		Police sanitaire		Autres interventions (dont suivi de l'agrément repeuplement)
	Maintien	En cours de qualification	Suspicion sur signes cliniques	Enquête épidémiologique	
Nombre d'exploitations ayant eu au moins deux visites dans l'année	100	102	4	15	61
Nombre d'exploitations ayant eu une visite dans l'année	195	26	0	18	222
Nombre d'exploitations dans lesquelles ont été fait des prélèvements (5)	171	125	5	18	85
Nombre de poissons prélevés	5 525	9 438	224	811	5 657
Nombre d'exploitation sans registre d'élevage (05/06/2000) = 36	4	13	0	6	133

III – Statut sanitaire vis-à-vis de la NHI et de la SHV (exploitations hébergeant des espèces sensibles) :

1/ Elevages non infectés :

	EXPLOITATION D'EAU DOUCE			EXPLOITATION MARINE	
	Salmonidés	Brochets	Black-bass	Salmonidés	Turbot
Nombre d'exploitations soumises à un suivi sanitaire et non infectées au 31/12/04 (A)	410	39	6	5	4
dont nombre d'exploitations en maintien d'agrément communautaire (indemnes de NHI et de SHV)	180	27	4	3	4
dont nombre d'exploitations en programme de qualification communautaire (2 ans avec 2x150 prélèvements x an)	28	2	0	0	0
dont nombre d'exploitations en programme de qualification communautaire (programme allégé à 2x30 prélèvements après suivi sanitaire officiel)	94	3	0	2	0
dont nombre d'exploitations réalisant un programme de suivi sanitaire officiel	20	2	0	0	0
dont nombre d'exploitations réalisant régulièrement des virologies mais ne pouvant prétendre intégrer un programme de qualification communautaire	53	5	0	0	0
dont nombre d'exploitation réalisant un programme sanitaire collectif (différent du programme de qualification volontaire)	35	0	2	0	0
Nombre d'exploitations pouvant être « considérées comme indemnes » au 31/12/04 (B)	77	151	1	0	1
Nombre d'exploitations de statut sanitaire inconnu au 31/12/04 (C)	394	322	74	3	0

TOTAL EXPLOITATIONS (A+B+C)	881 *	512 *	81	8	5
----------------------------------------	--------------	--------------	-----------	----------	----------

* Ces chiffres devraient correspondre avec ceux du tableau I

2/ Elevages infectés :

	Foyer de NHI	Foyer de SHV	Foyer de NHI et de SHV
- Nombre d'exploitations infectées au 01/01/04	13	3	0
- Nombre de nouveaux foyers apparus en 2004	7	0	0
- Nombre d'exploitations infectées au 31/12/04	13 *	2 *	0
- Nombre d'exploitations ayant fait l'objet d'un abattage total pour rhabdovirose, avec assec et désinfection, en 2004	5	1	0

IV – Dépenses engagées par l'Etat (en Euros) : 165 571, 03 €

- **Honoraires vétérinaires**

visites liées à un foyer : 1 374, 68 €

visites dans le cadre d'un programme de qualification : 5 631, 36 €

- **Frais d'analyse** dont :

confirmation de suspicion de MRC : 4 103,44 €

programme de qualification : 53 187,68 €

- **Indemnités d'abattage** : 96 817, 00 €

- **Indemnités de désinfection** : 2 125, 96 €

- **Autre** (pêches électriques) : 2 330, 91 €